



## INSCRIPTION UNIQUE AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

La **loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019** et plus particulièrement son **article 89**, interdit les multi-inscriptions aux concours afin de réduire l'absentéisme et faciliter la mise en relation des candidats avec les autorités organisatrices.

Pour garantir l'effectivité de cette nouvelle disposition, un site unique d'inscription au niveau national a été développé par le **Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des Centres de Gestion** :



[www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr)

Ce **portail national** constitue désormais le point d'entrée à toute préinscription à un concours ou examen professionnel, sans pour autant se substituer aux sites des Centres de Gestion (CDG) organisateurs. Toutes les sessions organisées par les CDG y sont référencées.

Le candidat allant directement sur le site d'un CDG est automatiquement redirigé vers le portail national qui lui permettra ensuite de se connecter à l'organisateur de son choix afin d'effectuer sa préinscription.



### VOTRE CONTACT :

- **Service Concours et Examens Professionnels :**
- 📞 0596 70 74 57 / 📩 concourseexamens@cdg-martinique.fr